

**Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la « CDCC ») –
Modification des délais relatifs aux expirations mensuelles d'options**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDCC, de modification des délais relatifs aux expirations mensuelles d'options. Les modifications proposées visent à raccourcir les délais relatifs aux expirations mensuelles d'options énoncés à la section 2-7 du Manuel des opérations, à modifier la définition du terme « heure d'échéance » prévue à l'article A-102 des Règles, de même que l'heure d'échéance établie à l'article B-307 des Règles.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2019-05-16, Vol. 16, n° 19).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 7 juin 2019, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Aram Seye
Analyste expert
Direction de l'encadrement des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4344
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4344
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : aram.seye@lautorite.qc.ca

Hélène Francoeur
Analyste expert
Direction de l'encadrement des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4327
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca